



dossier mutation 2018

Je suis déjà adhérent Je souhaite adhérer

ÉDUC' ACTION

Discipline :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune

Tél : Portable

Email

Situation familiale au 1^{er} septembre 2017

Situation

Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf (ve)

Vie maritale avec enfant Vie maritale sans enfant

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans et/ou à naître au 01/09/2018 au plus tard

Coordonnées de votre conjoint

Nom : Prénom

Adresse (si différente de la vôtre)

Code postal : Commune

Profession En activité OUI NON

DOSSIER à retourner à CGT EDUC'ACTION NANCY-METZ

17, rue Drouin 54000 NANCY ou 10 rue de Meric 57050 METZ

PLP : Victor Alem : alemcgt@free.fr ou Xavier Alaoui : xavier.alaoui@ac-nancy-metz.fr:

CPE / certifiés / agrégés : Philippe Kugler : ursen@lorraine.cgt.fr

éducation, formation

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité Congé formation Congé maternité Disponibilité Congé parental autre

Affectation définitive au titre de l'année 2017/ 2018 : En établissement ou TZR

Nom et code de l'établissement

Affectation au titre de l'année 2017/ 2018 provisoire

Stagiaire ATP ATP en ZR

Corps : Agrégé Certifié PEPS PLP CPE PsyEN

Echelon au 31/08/17 ou échelon de reclassement au 01/09/2017

Ancienneté dans le poste actuel

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Rapprochement d'enfant

Parent isolé Personnel handicapé Réintégration

Mutation simultanée Poste spécifique académique SPEA Mesure de carte scolaire

Avez-vous déposé un dossier handicap, médical ou social ? oui non

En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation

Attention :

Dans le cadre du mouvement, votre dossier sera examiné par la Commission Paritaire Académique chargée de vérifier la conformité de vos vœux et de vos barèmes.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devez donc vous adresser au Rectorat par écrit et prendre contact avec les élus paritaires de la CGT Educ'action Nancy-Metz pour qu'ils puissent défendre votre dossier.

ALEM Victor: 06.60.05.48.69 / ALAOUI Xavier: 06.80.60.33.23

KUGLER Philippe: 06.85.12.91.94

Bulletin d'adhésion



C'est moi, c'est nous

Nom Prénom.....

Etablissement..... Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél. E-mail.....

A remettre à un élu CAPA CGT

ou à renvoyer à : La CGT Educ'action Nancy-Metz,

17, rue Drouin, 54000 NANCY ou 10 rue de Méric 57050 METZ ou par Mail : ursen@lorraine.cgt.fr

VOS VŒUX et VOS BAREMES

vœu	Code du vœu	Libellé du vœu en clair	Barème calculé
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Saisie des demandes de mutation : du 27.03.2018 à 14h au 06.04.2018 à 12h. Demandes tardives, voir arrêté ministériel 06.11.2017, jusqu'au 28.05 .2018

Serveur : <http://www.ac-nancy-metz.fr> option : personnels choix : I-PROF

Un imprimé de confirmation de demande de mutation vous sera adressé à partir du **06 avril** dans vos établissements. Il vous appartient de le vérifier et d'y joindre toutes les pièces justificatives pour l'obtention de vos bonifications. Consultation des **barèmes sur SIAM à partir du 11.05.18**. Si problème nous contacter. **La date de prise en compte des situations est le 1^{er} septembre 2017, sauf enfants.**

Dossiers médicaux à déposer pour le 12.04.18

Pour les **postes spécifiques** postuler sur SIAM et faire la fiche de candidature à adresser à votre bureau de gestion au rectorat pour le **12 avril 2018**.

ATTENTION : Idem pour les **collègues désirant être affectés en SEGPA** dans certains champs disciplinaires : habitat, hygiène alimentaire, service, production industrielle, espace rural et environnement, vente distribution magasinage. Pour les **candidats en établissement REP+** joindre un CV et une lettre de motivation (Contactez votre élu pour plus de détails.)

Groupes de Travail : vérification des vœux et barèmes **du 18.05 au 28.05.2017**.

ATTENTION : Les demandes de modification de vœu doivent parvenir au rectorat le dimanche 6 mai au plus tard. Aucune demande de modification de vœu ne sera prise en compte après cette date.

Pour la correction des barèmes, la date limite est fixée à la veille du premier jour de chaque groupe de travail, soit donc entre le 17 et le 25 mai.

Résultats du mouvement à partir du 19 juin 2018 en fonction des corps. **Demandes de révision d'affectation dans un délai de 8 jours après la publication des résultats.**

Dans tous les cas, ne restez pas isolé(e) et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail (voir coordonnées page 1 du dossier.) au moment où vous candidatez sur SIAM.

CALCUL de votre BAREME

1. Ancienneté de service

Classe normale Echelon au 31 08 2017 par promotion
ou 01 09 2017 par reclassement/liste d'aptitude dernier échelon
Hors classe

Agrégés Hcl
Agrégés Hcl 4^e échelon si 2 ans dans l'échelon au 31.08.2017

Classe exceptionnelle

7 pts/échelon à partir du 3^e (14 pts forfaitaires pour le 1^{er} et 2^{ème} échelon)
56 points forfait + 7 points/échelon pour les certifiés et assimilés
63 points forfait + 7 points par échelon de la HC
98 points forfaitaires
77 pts forfait +7 pts par échelon (max 98 pts)

2. Ancienneté de poste

Par année
Par tranche de 4 ans en plus

10 pts
25 pts en plus. (Calcul de l'ancienneté au 31/08/2018)

3. Stabilisation TZR en établissement

Si TZR sur Nancy-Metz ou autre académie (par année consécutive)

20 pts vœux COM, ROC, DPT (tout type d'étab)

4. Etablissements REP+ REP ex-ECLAIR ex-APV ou politique de la ville

Bonification pour obtention d'un poste REP+ (avis commission académique.) 900 pts sur vœu ETB

Sortie sur Vœux COM ROC DPT ACA (tt type d'étab) ou sur ZRE ZRD ZRA

- **REP+ ou politique de la ville**
- **REP**
- **ex- APV, ex- ECLAIR (non SPEA)**

150pts à partir de 5 ans
75 pts à partir de 5 ans
1 an =15, 2ans =30, 3ans =45, 4ans=60,
5ans=75, 6 ans = 85, 7ans=95, 8ans et +=105
5,6 et 7 ans=200pts .8 ans et +=300pts

- **SPEA en établissement classé ex-ECLAIR**

5. Mobilité fonctionnelle ou disciplinaire

Personnels faisant fonction (inspection, direction ou DDFPT)

30 pts sur COM, ROC, DPT, ACA. (tout type d'étab)

PLP en collège, professeurs agrégés et certifiés en LP, affectés à l'année ou à titre définitif.

Situation appréciée au cours des deux dernières années, soit au 01.09.2016 et doit avoir duré un an mini. **Se signaler au rectorat**

6. Situation individuelle

Stagiaires ex-titulaires ou accueillis en **détachement**

(non cumulable avec bonif. Reconversion institutionnelle)

300 pts vœu ROC, 1000 pts vœu DPT (Tout type d'étab)

Stagiaires ex-contractuels du 2nd degré (ex-MAGE, ex-CPE, ex-PsyEN, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP, ex-CTEN en CFA (enseignement public)

vœu large doit être tt type d'étab

Jusqu'au 3^{ème} échelon =70pts sur 1er vœu large
4^{ème} échelon =85pts sur 1er vœu large
à partir du 5^{ème} = 100pts sur le 1er vœu large
50 pts

Autres stagiaires du 2nd degré (bonification valable 1 x sur période de 3 ans.)

→ sur 1^{er} vœu large du candidat COM ROC DPT ACA (tt type d'étab) ZRE ZRD ZRA !!

Changement de discipline

300 pts sur vœu ROC de l'ancienne affectation (Tout type d'étab)
1000 pts sur vœu DPT de l'ancienne affectation (Tout type d'étab)

Réintégration après dispo, détachement, affectation TOM ou Etab. privé sous contrat ou emploi fonctionnel ou mise à disposition

1000 pts vœu DPT, ACA (tt typed'étab.) si précédemment en étab.
vœu ZRD, ZRA si précédemment en ZR
500 pts sur 1 vœu ROC (tt typed'étab.) au choix
1000 pts sur 1 vœu DPT (tt typed'étab.) au choix
1000 pts vœu DPT de dernière affectation en Form^o initiale

Réintégration sortie de poste adapté sans changement de discipline, CLD (vœu tt type d'étab.)

Réintégration volontaire après affectation poste définitif en CFA, formation continue ou fonction de CFC :

Sportif de haut niveau : Bonification par année d'ATP (4 ans maxi)

50 pts vœu DPT, ACA (tt type etab) ZRD, ZRA

Situation de handicap (annexes 4 et 5)

- Agent justifiant de la qualité BOE (pièce justificative valide au 01.09.2018)
- bonification rectorale sur dossier aux agents (tit. ou Stag.) BOE ou dont le conjoint est BOE ou dont l'enfant est reconnu handicapé ou atteint de grave maladie, sous réserve que la mut améliore la situation de la personne handicapée.

100 pts 1^{er} vœu ROC (tt type etab) /Vœu ZRE lié au ROC
1000pts Vœu(x)ROC(tt type etab)/Vœu(x) ZRE lié au ROC

Situation médicale grave. (annexes 4 et 5)

Personnes ayant déposé un dossier auprès du médecin conseiller technique du recteur. La mut^o devra améliorer la situation du demandeur

1000 pts vœu(x) ROC tt type etab /Vœu ZRE lié ROC

Situation sociale grave

Bonification peut être accordée aux personnes ayant déposé un dossier auprès de l'assistante sociale du recteur.

La mut^o devra améliorer la situation du demandeur.

1000 pts vœu ROC tt type etab + Vœu ZRE lié ROC
L'expression des 2 vœux est **obligatoire** (annexes 4 et 5)

Reconversion institutionnelle (Roc etab origine ou actuel)

3 vœux Roc possibles si limitrophes

Mesure de Carte Scolaire (non cumulable avec points handicap)

Si fermeture poste en Etablissement scolaire, CFA, GRETA ou CFC ou de zone de remplacement. (**contacter les élus**)

1500 pts sur vœu(x) ROC (tout type etab)
1500 pts vœu ancien ETB (ou ZRE, ZRD), COM, DPT, ACA (tout type etab pour vœux larges)

7. Situation familiale prise en compte au 01.09.2017

a) Rapprochement de conjoint marié ou pacsé ou non marié
ou autorité parentale conjointe (pour garde ou droit de visite d'enfant)
1^{er} vœu = département de résidence professionnelle du conjoint
Ou de résidence de l'enfant

20,30pts vœux COM (tout type etab)
100.30pts vœux ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZR)
(tout type etab)

Enfants à charge de - 20 ans, à naître au 01/09/18 ou en cours d'adoption

Années de séparation (vœu DPT, ACA, ZRD, ZRA)

Résidence des conjoints dans 2 départements différents...

50 pts par enfant
50pts/6mois, 100 pts/1an, 150pts/1,5 an, 200pts /2ans
250pts/2,5 ans, 300pts/3ans, 350pts/3,5 ans, 400pts/4an +
30 pts sur vœu ROC (tout type etab) ,ZRE...

b) Mutation simultanée (2 titulaires ou 2 stagiaires conjoints)

Enfants à charge de - 20 ans, à naître (01/09/18) ou en cours d'adoption

70 pts sur vœu DPT (tout type etab) ou ZRD
50 pts par enfant (vœu ROC, DEP, ZRE, ZRD)

c) Parent isolé d'un enfant (-18 ans au 1.09.2018)

(à partir du 2^{ème} enfant rajouter 50 pts par enfant)

70,2 pts vœu COM (tout type etab)

150,2 vœu ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA

8. Valorisation vœux agrégés (vœu lycée si discipline en collège et lycée)

100 pts ETB, COM, ROC (type lycée)

200 pts DPT, ACA (type lycée)

TOTAL